

A Bricquebec-en-Cotentin, le 30 juin 2026

A l'attention des
Conseillers municipaux

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du conseil municipal qui aura lieu

le mercredi 8 juillet 2026 à 18h00

Salle du Conseil – Mairie de BRICQUEBEC-EN-COTENTIN

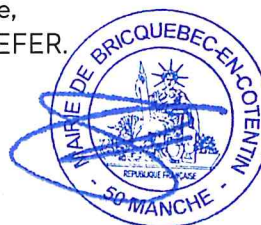
Ordre du jour :

1.	Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du jeudi 30 avril 2026	<i>Annexe 01</i>
2.	DDTM de la Manche – Projet de parc éolien en mer Manche Normandie – Consultation administrative sur la demande d'autorisation unique pour la construction et l'exploitation d'installations éoliennes de production d'électricité en mer dans la zone économique exclusive	<i>Annexe 02 Uniquement par voie dématérialisée</i>
3.	Construction d'une station électrique onshore HDVC sur le territoire de la commune de l'Etang-Bertrand – Signature d'une convention tripartite d'offre de concours avec la commune de l'Etang-Bertrand et la société HITACHI ENERGY France pour assurer les travaux d'élargissement et d'aménagement de la voie d'accès et leur prise en charge – Route du Manuel	<i>Annexe 03</i>
4.	Approbation de l'avenant n°3 à la convention cadre chapeau Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) relatif à l'extension du périmètre ORT de Cherbourg-en-Cotentin	<i>Annexes 04 et 05</i>
5.	Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal	<i>Annexe 06</i>
6.	SDEM50 – Effacement des réseaux « Cité Boulay – Impasse de Brémont » – APS 082041 – Actualisation du montant de la participation de la ville	
7.	Désignation d'un troisième représentant siégeant au comité de pilotage du Pays d'Art et d'Histoire le Clos du Cotentin	
8.	Adhésion à l'association des Sites Historiques Grimaldi de Monaco	<i>Annexe 07</i>
9.	CD50 – CA le Cotentin – Convention de partenariat de la Bibliothèque Départementale de la Manche avec le réseau partagé des bibliothèques Lire@coeur	<i>Annexe 08</i>
10.	Récolement décennal des collections du musée du vieux château – Période 2026-2035	<i>Annexe 09</i>

11.	RPI de Rocheville/Saint Martin le Hébert - Tarifs Restauration scolaire à compter de la rentrée 2026/2027	
12.	Création de tarifs municipaux	
13.	CA le Cotentin - Convention pour la participation aux frais de transport des élèves scolarisés à l'école primaire de la commune déléguée de Quettetot	<i>Annexe 10</i>
14.	Attribution des subventions 2026	
15.	Soutien à l'association Familles Rurales - Centre de loisirs - Versement anticipé de la totalité de la subvention 2026	
16.	Soutien à l'association Familles Rurales - Avenant n°1 à la convention entre la ville et l'association Familles Rurales relative à l'octroi d'une avance sur subvention pour la gestion du centre de loisirs	<i>Annexe 11</i>
17.	Installation d'un élévateur PMR à l'école Guy de Maupassant - Commune déléguée de Bricquebec - Demande de subventions	
18.	Local à usage commercial sis 2860 Route du Vrétot - Le Vrétot - Signature d'un contrat de bail dérogatoire au statut des baux commerciaux avec l'association SECOURS CATHOLIQUE CARITAS France - Délégation Manche pour l'implantation d'un pôle multifonctionnel dénommé « Au Petit Bonheur »	<i>Annexe 12</i>
19.	Délibération autorisant le recours au contrat d'apprentissage	
20.	Délibération portant modification de la durée hebdomadaire d'un emploi (modification inférieure à 10 % du temps de travail)	
21.	Délibération portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité	<i>Annexe 13</i>
22.	Délibération portant modification du tableau des emplois	<i>Annexe 14</i>
23.	Informations diverses	<i>Annexe 15 Uniquement par voie dématérialisée</i>

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Denis LEFER.



Le conseil municipal ne délibère valablement
que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.

D'autre part, en cas d'empêchement, vous pouvez donner pouvoir à un conseiller municipal de votre choix pour vous remplacer et voter en votre nom.

Un élu ne peut recevoir **qu'un seul pouvoir** par séance.

Formulaire-type joint à la présente convocation et disponible sur simple demande au secrétariat général